

**DELIBERATION N° 2025-049
DE LA COMMUNE DE REOTIER
Séance du 8 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 8 décembre, à 18 h le Conseil Municipal de la Commune de Réotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

Date de la convocation : 1^{er} décembre 2025

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 10

Étaient présents : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Marc CASTELLACCI, Mariette PIOVESAN, Dominique COLLOMB, Joël GAUTHIER, Damien GANDELLI.

Procuration de : M. Roland MARSEILLE à M. Michel MOURONT
M. Michel COLLOMB à M. Marcel CANNAT
M. Antoine GRAZIANO à Mme Dominique COLLOMB

Absent : M. Hervé CASTILLO

Secrétaire de séance : Mme Dominique COLLOMB

Objet : Convention de servitude ENEDIS – Passage de lignes électriques Parcelles D 119 « Derrière La Combe » et Parcalle B 0008 « Les Eyssarts » - Ligne électrique souterraine de 20 000 volts.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société ENEDIS souhaite procéder à des travaux sur la parcelle D 119 ainsi que sur la parcelle B 0008 de la commune de Réotier.

Il est précisé que les travaux consistent à :

- Etablir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, 2 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 200 mètres ainsi que ses accessoires,
- Etablir si besoin des bornes de repérage,
- Sans pose de coffret,
- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage de toutes plantations se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages,
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité,
- Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

Cette convention sera authentifiée par acte notarié, en vue de sa publication au service de la Publicité Foncière, les frais dudit acte restant à la charge de ENEDIS.

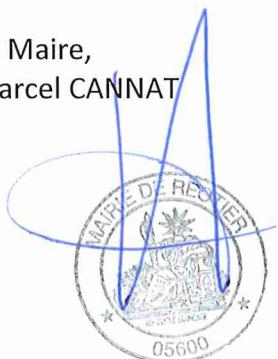
Monsieur le Maire indique que la présente convention est conclue à titre gratuit.

**Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal : 10 Pour - 0 Contre 0
Abstention**

- APPROUVE la convention de servitude à intervenir avec ENEDIS pour l'implantation de canalisations souterraines – parcelle D 119 3Derrière la Combe et parcelle B 0008 les « Eyssarts »
- AUTORISE monsieur le maire ou son représentant, à signer toutes les pièces découlant de la présente et, notamment ladite convention de servitude.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Marcel CANNAT



La Secrétaire de Séance,
Dominique COLLOMB